



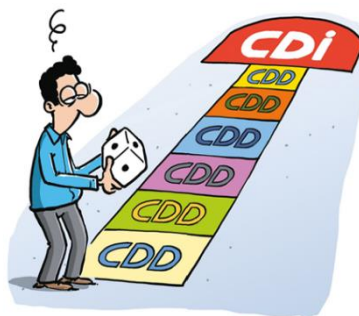
INTERCO
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



AGENTS SOUS CONTRAT : La Cfdt à vos côtés !

Depuis 2018, la CFDT s'est mobilisée et a obtenu l'introduction dans la loi de l'indemnité de fin de contrat pour les agents contractuels, appelée aussi prime de précarité.

La CFDT s'est aussi battue pour la mise en place du congé de paternité pour les contractuels et son allongement.



LA CFDT VEUT MAINTENANT OBTENIR

- ▶ **La fin du plafond d'un an pour le versement de la prime de fin de contrat**
- ▶ Un véritable statut des contractuels et l'harmonisation sans distinction des droits pour l'ensemble des agents publics,
- ▶ La possibilité de CDI pour les contrats de projet,
- ▶ La possibilité d'ouvrir un compte épargne-temps (CET) pour tous les agents,
- ▶ Des négociations collectives régulières et de revalorisation automatique des rémunérations,
- ▶ La tenue d'un entretien professionnel annuel (bien qu'obligatoire, il n'a pas toujours lieu),
- ▶ Des parcours professionnels et des évolutions de carrière,
- ▶ Le développement des concours sur titres ou VAE,
- ▶ La facilitation de la titularisation après réussite à un concours,
- ▶ La reconnaissance des agents contractuels en CDI comme faisant partie des effectifs pérennes et bénéficiant des mêmes avantages.

VOTRE CONTACT CFDT

Syndicat CFDT Interco 29

9 rue de l'observatoire
29218 BREST Cedex 1
02 98 33 64 74
Interco29@interco.cfdt.fr



Pour adhérer en ligne à la CFDT, flashez ce QR-Code.



PUBLICATION CFDT | OCTOBRE 2022 | DESSIN : WINGZ |

interco.cfdt.fr



/intercocfdt



@interco_cfdt